

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

La Réunion

COMMUNE

Le Port

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Modification de droit commun n°2
du PLU de la commune de Le Port
(Mairie centrale)

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Modification de droit commun n° 2 du
PLU de la commune de Le Port

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du _____ de

M. le Maire de : Le Port

M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Mme Alexandra Bissin qualité commissaire enquêteur

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. Michel Chane Sane qualité C.E. suppléant

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 04/09/2023 au 19/09/23

les Lundis au Jendis de 8H à 12H15 et de 13H à 16H30

les vendredis de 8H à 12H et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie centrale

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie annexe de la Riviera des Galets

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

2, rue Renaudière de Vaux BP62004 97821 Le Port

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Le Port - Service

Urbanisme et planification

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Lundi 04/09/2023 de 13H30 à 16H30 et de _____ à _____

les Jendi 07/09/2023 de 09H00 à 12H00 et de _____ à _____

les Lundi 11/09/2023 de 13H30 à 16H30 et de _____ à _____

les Jendi 14/09/2023 de 09H00 à 12H00 et de _____ à _____

les Mardi 19/09/2023 de 13H30 à 16H30 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le lundi 4/09 de 13h30 heures à 16h30 heures

Observations de M⁽¹⁾

M. GONTHIER Par délégation notariale de
(Mme Christine ROBERT)

AH 935 + AH 934

M. Gonthier en tant que mandataire de Mme ROBERT Christine est venu prendre acte de la décision de la commune de lever l'emplacement réservé sur les parcelles AH 934 et AH 935.

En l'espèce, ces emplacements réservés pour l'élargissement du Boulevard de Brest correspondent à des travaux réalisés depuis l'année 2000. Ils sont devenus "sans objets".

Remise d'un "zoom" non officiel de la zone impactée avec le recueil de L. E. R.

Pas d'autres contribution ce jour

le CE
A. BISSON

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Jardi 4 septembre 2023. Permeabilitat n'2 -

8

